

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE MORRENS DU LUNDI 10 OCTOBRE 2022

Accueil :

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, Messieurs les membres de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Madame la représentante de la presse

Il rappelle que notre séance sera enregistrée pour faciliter la tenue du procès-verbal et demande que nous utilisions les micros qui sont prévus à cet effet.

L'enregistrement sera détruit après l'approbation de ce dernier.

1. Appel

Membres excusés : A. Semir, L.-F. Besson, C. Brito, J.-D. Chamot, J. Charnaux, C. Chevalley, F. Dumoulin, A. Fuellemann, Y. Hauser, D. Le Creff, R. Voirol

Présents : 24

Le quorum étant atteint, le Conseil peut donc valablement délibérer.

2. Modification de l'ordre du jour

M. le **PRESIDENT** nous informe qu'il y a deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Motion de Madame Virginie Chamot-Furiani – Extinction de l'éclairage Publique
- Postulat de Monsieur Nicolas Brouze – Macarons de parcage pour le personnel de l'UAPE

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte l'ordre du jour modifié et les points ajoutés le seront avant les Divers.

3. Approbation du Procès-verbal de la séance du 20 juin 2022

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Communications générale du Président (texte de ce dernier)

Chers Collègues,

Je tiens à re - rappeler quelques règles à respecter pour le bon déroulement de nos débats, à la prise de la parole merci de se présenter. Les interventions seront empreintes de politesse, faire preuve de tolérance entre conseillers et tout cela pour faire avancer nos projets politiques,

Pour les séance du Conseil qui sont enregistrées pour la rédaction des différents PV, je ne sais pas si il serait opportun de garder les enregistrements au lieu de les détruire.

C'est avec considération que j'adresse mes remerciements à mon bureau et à tous les Conseillers et Conseillères des Commissions qui ont travaillé dur pour rendre leurs rapports.

Je vous souhaite un bon Conseil communal.

5. Communications de la Municipalité :

Madame la Syndique Sandra Hulass (texte de cette dernière)

Pacom

À la suite de l'acceptation par votre Conseil de l'amendement proposé par la Commission d'urbanisme lors de la séance du mois de juin dernier, le projet de zone réservée modifié doit subir un nouvel examen préliminaire auprès du canton puis une enquête complémentaire. Cette enquête ouvrira de nouveaux droits d'opposition qui ne pourront toutefois porter que sur les points modifiés (amendement).

M. Pelli du bureau Plarel a préparé les documents nécessaires à ce nouvel examen et ils ont été soumis au canton dans le courant du mois d'août.

Pour l'instant, nous nous trouvons donc toujours en zone réservée et tous les projets restent bloqués pour une durée indéterminée.

En parallèle à ce réexamen, comme nous vous l'avions annoncé au mois de juin, la Municipalité a attaqué la phase II du Pacom et s'est penchée sur un avant-projet de plan d'affectation définitif et a fait part de ses remarques à son mandataire. Nous précisons que la commune doit aussi renoncer à certaines zones d'utilité publique, telle que celle se situant entre la salle Davel et la ferme communale. Faute de projet concret, cette parcelle devrait être transformée en zone de verdure. Cet avant-projet est aussi à l'étude auprès du canton depuis mi-septembre.

Talents Solidaires (anciennement Villages Solidaires)

Je rappelle qu'il s'agit d'un projet initié par les communes de Cugy et Bretigny il y a près de 3 ans qui est chapeauté par Pro Senectute. Il consiste à mettre sur pied des activités pour les personnes de plus de 55 ans dans le cadre d'une démarche participative. Des interviews ont été menés dans le courant de l'été auprès du public cible morennais et un rapport-diagnostic nous a été transmis à la mi-septembre par Pro Senectute.

Sur la base de ce rapport, nous devons constater que ce projet ne suscite pas l'engouement escompté : soit nous avons des personnes actives qui sont déjà très engagées dans diverses activités et ne souhaitent pas se charger davantage. Soit nous avons des séniors qui invoquent leur manque de mobilité ou de volonté de se déplacer ainsi que de la défiance par rapport à nos voisins pour expliquer leur désintérêt. Dans ces conditions et par manque de forces vives pour porter le projet à Morrens, nous ne pouvons justifier une adhésion au processus en cours ni surtout une demande de crédit auprès de votre Conseil.

Le groupe des habitants de Cugy et de Bretigny continueront toutefois à ouvrir leurs portes aux Morrennais qui souhaitent participer aux activités des Talents Solidaires. Nous continuerons également à publier le calendrier de leurs activités sur notre site internet sous l'onglet spécifique intitulé « Vie Sociale ».

Une information à ce sujet sera envoyée dans le cadre d'un tout-ménage dans les prochains jours.

Je précise que nous avons pu négocier la gratuité de cette étude préliminaire et des travaux liés à ce rapport-diagnostic. Une participation financière à ces activités devra le cas échéant être discutée à terme, soit lorsque le groupe d'habitants deviendra autonome et se constituera en association.

ASICE

Lors du dernier Conseil intercommunal de l'ASICE en date du 29 septembre, 4 préavis étaient présentés par le Comité de direction. Ils ont tous remporté une très large adhésion de la part de l'Assemblée.

Le premier concernait l'adoption d'un budget pour l'engagement d'un directeur opérationnel de l'association. En effet, force est de constater que les nombreuses tâches d'organisation de l'établissement dévolues au Codir, et en particulier à sa Présidente, ainsi que les nouvelles tâches dont le canton s'est dessaisi (santé, prévention, activités culturelles et sportives, encadrement des élèves à besoins particuliers) nécessitent l'engagement d'un professionnel dont le taux d'activité a été estimé à 80% ETP. Cet engagement permettra également d'épauler l'équipe administrative en place, qui bénéficie de seulement 1.1 ETP, et qui cumule un nombre d'heures supplémentaires énorme. L'enveloppe de frs. 180'000.- correspondant à un temps plein y compris les charges sociales a été accepté par le Conseil.

Ce nouveau directeur aura la responsabilité de la gestion de près de 40 employés de l'ASICE actifs dans gestion administrative, la cantine, les transports scolaires, le centre d'animation, la bibliothèque, l'entretien des locaux, la promotion de la santé et la prévention, l'organisation des courses, camps et activités sportives et culturelles. A terme, le Codir sera déchargé des tâches opérationnelles et pourra se concentrer sur son rôle stratégique.

Dans le même préavis, le Conseil intercommunal a approuvé les nouvelles indemnités forfaitaires, vacations et frais de déplacement octroyés aux membres du Codir qui seront désormais versés directement par l'ASICE, et non plus par les communes respectives, afin de garantir une égalité de traitement entre les communes partenaires.

Le deuxième préavis concernait un crédit de frs. 120'000.- pour l'achat de 22 affichages numériques frontaux y compris surfaces d'écritures en remplacement des beamers actuels.

Les troisième et quatrième préavis concernaient les budgets scolaires et parascolaires 2023.

Le budget scolaire subira une hausse de 8% par rapport à 2022 ce qui portera le prix de l'élève à frs. 4'800.- par année.

Lors de cette assemblée, nous avons également appris que grâce à la pose des modulaires à Morrens, 94% des élèves de 1à4P pouvaient être scolarisés dans leur village de domicile.

Réception des nouveaux habitants et de nos jeunes citoyens

Depuis la dernière manifestation de ce type organisée en 2019, ce sont près de 300 nouveaux habitants et plus de 50 jeunes ayant eu leur majorité civique qui sont concernés.

La formule habituelle avec réception à l'intérieur de la salle Davel et présence des représentants politiques et des sociétés locales trouve ainsi ses limites, même si toutes les personnes concernées ne répondent pas présent.

Nous avons décidé d'accueillir nos nouveaux citoyens en date du 9 novembre prochain pour une Cherpillade à la buvette de la salle Davel.

Nous réfléchissons pendant cet hiver à une formule en extérieur pour accueillir nos nouveaux habitants et leur présenter nos infrastructures et activités le printemps prochain.

Monsieur Didier Beuchat (texte de ce dernier)

Eau potable

Malgré la crise énergétique qui s'annonce et les restrictions de consommation électrique, le courant nécessaire au pompage pour l'approvisionnement en eau potable est garanti.

Régionalisation de la distribution de l'eau potable

Nous avons soumis au service de l'eau de Lausanne une nouvelle approche de notre budget et nous attendons leurs nouvelles estimations des coûts ainsi qu'un document de base pour vous soumettre un préavis en fin d'année.

Collecteurs et mise en séparatif des eaux claires et eaux usées

Nous suspectons des ruptures d'eau usées ou des drainages mal raccordés qui engendrent un excès d'eau clair qui arrive à la STEP Talent. Nous sommes à la recherche des zones problématiques pour commander un passage de caméra et mettre au budget 2023 des travaux de réparation.

Steps et régionalisation du traitement des eaux usées

Les planificateurs sont dorénavant connus. En ce qui nous concerne, pour le lot 4 Morrens-Talent c'est le groupement SGI/Sabert et pour le lot 5 Cugy/Morrens c'est le bureau Ribl.

La récolte d'informations pour la planification des travaux et les cahiers des charges sont en cours. Le budget 2023 de l'ASET, accepté le 28 septembre par son Conseil intercommunal est de Frs 255'000.00 (env. Frs 19'000.00 frs sont à charge de Morrens)

Ecole et bâtiments scolaires

Ce mois seront réglés les derniers détails de conformité des modulaires (couvert, caissonnage des conduites apparentes côté cour, sécurité incendie, sonnerie raccordées au bâtiment principal, etc.). Les enfants et enseignantes ont souhaité

rebaptiser ce petit complexe scolaire détaché. Dorénavant, ne dites plus modulaires ni porta-cabine et encore moins container, mais la Marionnette.

Pour répondre aux nouvelles exigences de la DGEO, 2 classes de la Marionnette sont équipées d'ANF, des tableaux d'Affichage Numérique Frontal qui sont tactiles et informatisés. Ils remplacent les tableaux noirs. Ces ANF seront transférés aux classes de la Marionnaz lorsque tous les élèves de 5 et 6^e seront enclassés à Cugy en 2025/2026. Un projet d'agrandissement du collège de la Combe par le bureau d'architecture Dolci nous a été présenté cet été.

UAPE : Depuis cette rentrée scolaire, Morrens dispose d'une UAPE de 36 places à côté de la salle Davel. 30 places sont occupées. Les responsables ont souhaité conserver le grillage qui l'entoure pour la sécurité des enfants. Comme mentionné sur le livret de la séance de ce soir, j'espère que vous avez profité de visiter l'UAPE avant cette séance.

Conseil d'établissement et transports scolaires

Rien de particulier à annoncer.

Concernant la future APE Haut-Talent (Association de Parents d'Elèves), je cède la parole à Mme Nicola Bigler pour nous communiquer des dernières informations concernant sa constitution.

Mme N. **BIGGLER** est membre du quart parent et ils se séparent du Mont-sur-Lausanne pour l'APE. La date de constitution de l'APE Haut-Talent est fixée au 1^{er} décembre. Elle encourage vivement les parents à s'inscrire.

Monsieur Lucien Laperrière (texte de ce dernier)

Concernant l'ORPC (Organisation régionale de Protection Civile du Gros-de-Vaud)

L'Assemblée du conseil de l'Association intercommunale s'est réunie le 6 octobre à Echallens pour la présentation du budget 2023.

Le Comité de direction a présenté un budget avec un total de charges aux communes de Fr. 1'174'000.-. Le coût par habitant est de Fr. 25.08, ce qui représente une augmentation de 37 centimes par rapport à celui de l'année dernière. Ce budget a été validé par les membres présents.

Pour Morrens, cela correspond à un excédent de charges de près de 19'000.- pour ses 1'156 habitants.

Cette hausse est due essentiellement au changement de personnel en raison du départ à la retraite de deux employées dans le courant de l'année prochaine, ce qui entraînera un chevauchement des postes pour la formation interne, ajouté aux cours de recrutement.

Se rapportant au SDIS Haut-Talent (Service Défense Incendie et Secours)

L'Assemblée ordinaire de l'Association intercommunale du SDIS s'est déroulée à Froideville le 8 octobre relatif au budget 2023.

Les charges s'élèvent à Fr. 318'000.-, les produits à Fr. 116'000.- ce qui laisse apparaître un excédent de charge de presque Fr. 202'000.-. Cela représente un coût par habitant de Fr. 22.93, soit une augmentation de Fr. 1.80 par rapport au budget 2022. Il s'agit d'une hausse de 7,9% pour les communes qui correspond à un montant de Fr. 16'000.- supplémentaire. Cet accroissement sera refacturé proportionnellement aux communes lors des prochains acomptes 2023.

Ladite augmentation est indispensable car due à trois postes qui sont : la mise à niveaux du compte salaire, le leasing des nouvelles tenues pour les sapeurs-pompiers supplémentaires ainsi que l'augmentation du prix du véhicule acheté en 2021.

Le budget a été approuvé après recommandation de la Commission de gestion et des finances.

Après tous ces chiffres encore une petite information sur la journée portes ouvertes de notre SDIS qui a eu lieu samedi matin dernier, 8 octobre.

L'ensemble des sapeur-pompiers, sous la direction de l'Etat-major, avait préparé avec soin cette événement qui s'est déroulé d'abord par des démonstrations à la Caserne de Montheron puis au Collège de la Combe à Cugy. Plus d'une vingtaine d'invités, des élus des Conseils communaux et municipaux, ont répondu présents pour voir à l'œuvre les 45 sapeurs-pompiers dont la quinzaine de jeunes, entre 8 et 15 ans. Ceux-ci n'étaient pas en démonstration mais suivaient leur cours habituel, parfaitement instruits par des moniteurs chevronnés. Il fallait voir l'enthousiasme de la relève aux exercices ! La matinée s'est terminée à la Maison villageoise où un excellent buffet froid avait été dressé. Mon collègue municipal Frédéric Gex, membre de la Commission de gestion et des finances du SDIS, a pris de très belles photos et se chargera de l'article qui paraîtra dans la prochaine édition de la Feuille de l'Orme.

Monsieur Frédéric Gex

TL

Bien que la facture risque d'être plus conséquente les TL sont enchantés par la ligne 54 et pensent même augmenter la cadence à 15 min. A voir si cela se concrétise dans le futur.

Eclairage publique

Il se réjouissait d'annoncer que la consommation d'énergie au niveau de l'éclairage public avait considérablement diminué d'après les premières projections, malheureusement bien que notre consommation ait diminué, comme les tarifs ont

augmenté, on va sûrement se retrouver sur un statuquo par rapport à ce que nous avons avant.

Routes

La Municipalité est partie dans l'étude d'un projet de réfection de la route de Cugy. Cela fait des années que cette route n'a pas été entretenue comme il se doit. La fibre et les collecteurs ont été posés, aucune construction n'est prévue ces prochaines années, il serait donc peut-être bien de refaire cette route maintenant. Néanmoins pour avoir l'autorisation d'y travailler ils vont avoir l'obligation de passer par tous les dicastères, dont les premiers devraient être des sondages pour connaître les fondements. Puis il faudra effectuer une étude « bruit » qui aurait dû être faite en 2016. Toutes ces études doivent être faites en prévisions des travaux qui seront proposés au Conseil. Il a fait le tour du village et effectivement il y a bien des endroits où la route est en piteux états.

Salle polyvalente

Une séance avec la Commission de construction vient d'avoir lieu et cela n'a pas encore été rediscuté en Municipalité. La Municipalité avait transmis le 30 juin certains documents à cette commission en leur demandant de plancher sur les possibilités d'étude de diminution des coûts. Lors de la séance il a été surpris d'entendre que la Commission estimait que ce n'était pas à elle de travailler sur l'économie mais qu'ils étaient là dans un but de suivi de construction, comme un BAMO. Ils ont émis plusieurs directives par exemple qu'ils attendent de la Municipalité une volonté claire de partir dans une construction, voire de lancer la construction telle qu'elle avec les montants que l'on a et de réévaluer la situation par la suite. Ceci n'est absolument pas la vision de la Municipalité. Le principe est d'avoir d'abord le financement avant de lancer la construction. Donc plusieurs pistes s'ouvrent à la Municipalité comme notamment présenter directement un préavis concernant l'augmentation des coûts soit celle de retravailler même si il n'y a pas eu de nouvelles suites à la motion de M. D. **BUSCH** de créer une commission au sein du Conseil communal ou de trouver d'autres solutions. Ce sujet sera traité lors de la prochaine séance de Municipalité qui explore plusieurs pistes sur la direction à suivre.

Crise énergétique

La semaine dernière a eu lieu une conférence avec les SIL. Cet après-midi, le Canton a organisé, sous l'égide des préfets, des conférences sur les besoins et pénuries d'énergie pour la fin de cette année et le début de l'année prochaine.

Au niveau géopolitique tout le monde est au courant de ce qui se passe entre l'Ukraine et la Russie et de la difficulté en approvisionnement en gaz.

L'une des directives communiquée cet après-midi s'adresse à toutes les personnes qui auraient des chaudières à gaz qui ont la fonction de travailler autant au gaz qu'au mazout. Elles sont priées de passer au mazout.

Le gaz est aussi utile pour créer l'électricité.

Le parc nucléaire français a été mis à l'arrêt et ceci est un manque considérable par rapport à ce que l'on aurait pu faire comme importation d'énergie. La Norvège a aussi subi un été caniculaire et leurs réserves d'eau sont basses donc il y a un manque d'énergie hydraulique.

Ce qui veut dire que sur les 30% d'énergie que l'on importe habituellement en période creuse n'est pas garanti cette année.

Clairement, dans les projections présentées on sait qu'on a une réserve (d'électricité) jusqu'au mois de novembre. A partir de décembre nous attaquerons les grosses réserves et ils pensent que dès février, mars, si d'autres éléments tels qu'un hiver rigoureux etc... apparaissent la Confédération mettra en place 4 phases de pseudos économies d'énergie.

L'appel lancé le 31 août visait à diminuer la consommation d'énergie. En appelant à la conscience personnelle ils estiment pouvoir faire une économie d'énergie de 5 %.

Si la situation ne s'améliore pas on passera sur la limitation voire interdiction de l'utilisation d'appareils non essentiels. Il s'agirait de 10% d'économie en plus. Cela serait une ordonnance qui toucherait l'ensemble des entreprises et pourrait toucher saunas, piscines, enseignes lumineuses, jacuzzi, ascenseurs... Le Conseil fédéral décidera de la liste exacte. Concernant les voitures électriques la question se posera également.

Si cela ne suffit pas on passera au principe de contingentement. Potentiel d'économie probable entre 5% et 15% cumulés aux 15% probables énoncés ci-dessus on arriverait entre 20 et 30% d'économie.

Le Conseil fédéral pourrait aussi décider que tout client consommant plus de 100 Mwh par an serait concerné. La commune au mois d'octobre est déjà à 265 mwh. Donc même une commune comme la nôtre serait considérée comme gros consommateur. Pour les entreprises cette mesure serait une catastrophe. Pour une commune comme Morrens c'est un problème qu'il faudra gérer

Sauf exception pas de traitement particulier pour les infrastructures critiques. Par exemple le CHUV lui-même devrait trouver une solution pour alimenter son système électrique.

Dernière phase que tout le monde veut éviter est le principe de délestage. Cumulé à tout ce qu'on a vu jusqu'à présent on arriverait à une économie potentielle de 50%. Il s'agirait de 4 heures d'alimentation puis 4h de coupure puis 4 heures d'alimentation ainsi de suite.

Ce qui fait le plus peur c'est quand le commandant de l'Etat major des catastrophes et autres vient dire que l'on va jouer avec la vie des gens, car il n'y aurait plus de système de communication pendant 4 heures de plus, l'approvisionnement d'eau potable ne serait pas forcément garanti.

Les génératrices appartenant à l'armée ne seraient pas réquisitionnées. La PC devra maintenir certains sites avec leurs réserves mais pas plus.

Sur le marché aujourd'hui il n'y a plus de génératrices.

La réponse du Canton est qu'ils sont conscients qu'ils vont devoir couper des secteurs entiers car tout n'est pas dissociable.

Ils demandent aux communes de mettre en place un local chauffé pour la prise en charge des personnes les plus faibles avec un système de radio pour alarmer les différents secours.

Les SIL ont dit que si on devait arriver à cette extrême cela créerait le chaos.

Au niveau sécurité et système d'alarme c'est aussi un problème. Par exemple la ligue pulmonaire ont plus de 1200 personnes qui sont dépendantes d'un appareil.

La probabilité d'arriver à la dernière phase est faible mais dépendra de la rudesse de l'hiver.

Il a été demandé d'informer un maximum la population et les Conseils.

Tous ces sujets vont être discutés en Municipalité.

M. D. **LAMBELET** revient sur le fait que les TL soient enchantés de la ligne 54 et demande si la commune serait favorable à ce que la cadence passe de 30 min à 15 min ?

Il voit passer les bus sous sa fenêtre et a fait le calcul que ces bus au total font en moyenne 900 km par jour. Un bus comme ceux-ci consomme 40 à 50 litres au 100. Que sur cette ligne il est consommé 900 L de diesel, que cette ligne dégage environ 3 T de CO₂ et qu'on se réjouirait de passer de la cadence de 30 min à 15 min. Or à 10h 16h et 20h il est rare qu'il y ait des clients dans ce bus.

Il s'est approché des TL en leur disant qu'on pourrait peut-être mettre un plus petit bus à certaines heures et ils ont répondu que cela les obligerait de faire un parc de véhicules plus important. Or en 30 jours les TL consomment le prix d'un bus de 15 places, mais lorsqu'on leur soumet ce calcul ils répondent ne pas être habilités à répondre.

Il se demande comment on veut que le citoyen prenne les autorités au sérieux.

Sur le site des TL ils parlent de développement durable.

Il s'est adressé à la commune de Montreux qui s'arroge le titre de la commune de l'énergie. Un convoi de 70T qui monte de Montreux aux Avants pour 3 clients consomme l'énergie de plusieurs ménages en 1 mois, pire, ce convoi en redescendant des Avants à Montreux pourrait moyennant un investissement relativement modeste récupérer cette énergie.

Aujourd'hui encore les trains qui montent aux Avants etc.. grillent cette énergie. Il demande qu'on cesse de culpabiliser les ménages et que l'on se retourne vers les responsables de tout cela.

M. F. **GEX** répond qu'il est le 1^{er} à constater les bus sont à moitié vides. Par contre les TL jouent sur un autre élément, notamment que le 54 a été la béquille du LEB lorsqu'il a été arrêté. Les TL ont la main mise sur le réseau sur lequel on essaie

d'avoir un bras de levier dans la mesure des possibilités de la commune mais malgré tout la discussion de passer au 15 min n'est absolument pas une décision de la Municipalité.

M. D. **LAMBELET** demande si on reçoit des TL des statistiques de l'utilisation de cette ligne.

M. F. **GEX** informe qu'on les leur présente une fois par an.

M. D. **LAMBELET** informe que l'on peut la demander, qu'elle existe.

Il a remplacé l'an dernier sur la ligne Cheseaux Vuarrenge et il devait faire des statistiques du nombre de clients. La moyenne des clients dans son 160 places était de 4.

M. D. **BUSCH** aimerait apporter une précision sur la salle polyvalente faisant partie de la Commission de construction.

La Municipalité a touché le dossier le 30 juin mais ne l'a pas retransmis à la Commission des constructions à cette date.

M. F. **GEX** a vérifié et le 30 juin la Commission a reçu le dossier.

M. D. **BUSCH** répond que personne ne savait qu'il fallait rendre un rapport pour le 30 septembre de plus, il n'y avait pas de Président.

Communications Municipales de M. F. STAEHLI

5 bancs publics ont été posés dans le village et le nouveau véhicule communal est devant pour que l'on puisse le voir en sortant ce soir.

Mme V. **CHAMOT FURIANI** a une question pour M. D. **BEUCHAT** et demande si le projet d'agrandissement de la Combes se concrétise.

M. D. **BEUCHAT** le confirme. Ce projet a été présenté et maintenant un crédit va être débloqué pour l'étude. Cela risque de se profiler pour 2026. Le but serait vraiment d'offrir plus de place. Ce serait financé par l'ASICE et évidemment il y aura probablement une augmentation du coût de l'élève.

Le 1^{er} projet est très sympathique il y aurait une passerelle entre les 2 bâtiments avec une grande cafétaria qui serait au sous-sol.

M. D. **LAMBELET** aimerait réagir à la remarque de Mme V. **CHAMOT FURIANI** qui s'inquiète de savoir si cela nous coûterait cher de construire des classes à Cugy. Il n'y a rien de plus rentable que d'accueillir des élèves. Il serait un comble qu'on doive participer à la création des locaux à Cugy alors qu'ils vont s'en mettre plein les poches. Ceci va dans le sens des interpellations qui ont été déposées récemment et dont la Municipalité n'a curieusement pas jugé utile de parler. Avant de laisser partir nos classes à Cugy il faudrait déjà se rendre compte qu'avoir des classes est rentable.

Mme la **SYNDIQUE** aimerait répondre et préciser que dans le cadre de l'ASICE le but n'est pas de s'en mettre plein les poches. Les frais de fonctionnement de l'association scolaire intercommunale sont répartis en fonction du nombre total

d'élèves et il n'y a pas de bénéfices comme dans une société commerciale. Par ailleurs, les enclassements sont du ressort du Canton et des établissements scolaires. Pour une commune comme Morrens qui fait partie d'une association scolaire intercommunale la commune délègue sa compétence pour les décisions, notamment les enclassements, à l'ASICE.

M. D. **LAMBELET** conteste cette façon de voir les choses. Morrens s'est même plaint que l'ASICE avait diminué le loyer des locaux, que nous mettions à disposition, pour des raisons de vétusté.

Mme la **SYNDIQUE** explique qu'il s'agit d'autres choses, soit des locations que touchent les communes pour mettre des locaux à disposition et qui sont sensées couvrir les frais de construction et de fonctionnement des classes et collèges qui restent propriété des communes respectives.

6. Taux d'imposition 2023

Préavis Municipal No 04/2022 par Mme la **SYNDIQUE** qui nous informe que pour la recette fiscale on devrait percevoir ce que nous avons perçu en 2021 basé sur les acomptes encaissés. Par contre, la bonne nouvelle est qu'au niveau des recettes conjoncturelles on dépasse le budget, donc nous avons fait un sacré rattrapage depuis la rédaction de ce rapport. Le commentaire de la Commission des finances a été pris en compte concernant la consommation d'énergie et son prix. Les budgets 2023 vont être établis en conséquence.

Présentation du rapport de la Commission des finances Mme V. **CHAMOT FURIANI**.

Au vote à main levée, le Conseil Communal décide :

- 1) De fixer, pour l'année 2023, le taux d'imposition à 74% pour le chiffre 1 de l'arrêté, les taux des autres rubriques restant inchangés**
- 2) D'adopter cet arrêté d'imposition pour 2023 seulement**

Le préavis Municipal est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

7. Nomination d'une ou d'un suppléant pour l'ASICE

M. S. **CHERPIT** explique en quoi cela consiste.

Mme L. **ZELLER** se propose.

M. D. **LAMBELET** souhaite aussi se présenter.

Au vote à main levée Mme L. **ZELLER** est élue par 14 voix contre 4 pour M. D. **LAMBELET**.

8. Présentation de la Motion de Mme Virgine Chamot Furiani sur l'extinction de l'éclairage public au coeur de la nuit

Elle demande que le Conseil communal accepte cette motion pour qu'elle soit soumise à la Municipalité. Elle est allée chercher sur le site du Canton de Vaud les

recommandations aux communes, notamment d'identifier les lampadaires inutiles et de les éteindre.

M. F. **GEX** explique que cette question a été posée cet après-midi. Il s'agit d'une recommandation cantonale mais le Canton ne veut pas se mouiller car cela pourrait créer un sentiment d'insécurité. La 2^{ème} problématique sont les associations de malvoyants.

Le problème d'identifier les candélabres non essentiels et que malheureusement les lampadaires sont reliés par quartiers sur des mêmes bornes.

M. D. **BEZANCON** indique qu'il y a des fusibles à l'intérieur.

M.T. **PIGUET** ne comprend pas si la motion propose une réduction à certaines heures ou une extinction complète.

Mme V. **CHAMOT FURIANI** explique qu'il s'agit d'éteindre entre 23h30 et 5h du matin.

M. D. **BEZANCON** soulève que de mentionner que cette mesure ne coûterait rien n'est pas un argument réel car il y aura forcément des frais pour piloter ces réductions. Il faudra faire des investissements pour faire des économies.

M. F. **GEX** pense qu'on a déjà une possibilité de commandes car actuellement c'est déjà réduit à 50% depuis minuit. Il va regarder si on peut réduire à 25 néanmoins, sous la consommation led il faut voir l'économie réelle.

M. D. **LAMBELET** trouve la motion intéressante et il la soutiendra mais il n'aimerait pas que l'on croie que l'ayant soutenue on aurait fait ce qu'il fallait et que cela suffirait. On pourrait aller plus loin et obtenir par exemple des fabricant de machines à laver et d'autres machines de notre quotidien qu'elles se mettent en marche entre minuit et 6h du matin au moment où les collectivités publiques éteignent leurs luminaires. Certains producteurs en Allemagne ont acheté des centres de production qui tournent en permanence et paient des gens pour les délivrer d'énergies en surplus. Le premier pas proposé dans la motion de Mme V. **CHAMOT FURIANI** est très bien mais il faut aller plus loin.

M. S. **AYER** pense qu'il serait encore mieux de programmer ces machines avec les photovoltaïques en plein midi.

Au vote à main levée, le Conseil décide :

D'accepter de renvoyer cette motion à la Municipalité pour une étude par

OUI 18 - NON 2 - ABSTENTIONS 3

9. Présentation du postulat de Monsieur Nicolas Brouze qui demande la gratuité de 3 macarons de parking pour le personnel de l'UAPE de Morrens

Il nous présente son postulat

M. D. **BEUCHAT** explique que lorsqu'il a présenté le tarif de Fr. 400.-/an aux enseignantes il y a eu beaucoup de réactions. Puis la Municipalité a décidé de

réduire ce tarif à Fr. 200.-/an pour les enseignants à 100% à Morrens et Fr. 100.-/ an pour les itinérants. Ceci a été très bien accueilli par les concernés. Il est donc évident qu'il faille pratiquer les mêmes conditions pour l'UAPE afin d'être équitables.

M. N. **BROUZE** est parti sur le principe que l'UAPE est provisoire sur 3 ans et que la commune pourrait faire cet effort.

M. T. **PIGUET** relève que les places de parc sont gratuites de 6h à 14h donc on leur demanderait de payer 4h par jour ouvrable puisqu'elles n'occuperaient ces places que pendant leurs heures de travail.

M. D. **BEUCHAT** répond que dans les autres établissements Cugy, etc... les enseignants et éducateurs paient leur place. Ces infrastructures nous coutent alors à un moment il faut mettre des limites.

Mme L. **ZELLER** ne comprend pas comment cela fonctionne.

Mme S. **HULAAS** le matin l'accès est libre de 6h à 14h et dès 14h ces places sont réservées aux usagers de la grande salle ou aux détenteurs d'un macaron.

M. T. **PIGUET** demande qui possède un macaron ?

M. D. **BEZANCON** demande où se parquent les maitresses ?

Mme S. **HULAAS** explique qu'elles se parquent à la Marionnaz avec un macaron.

M. J. **FONJALLAZ** ajoute qu'il a laissé une remorque devant la salle Davel et il eu un avertissement indiquant que l'on n'avait pas mis de disque.

Mme la **SYNDIQUE** explique qu'il s'agit d'une erreur. Ce n'est pas le bon motif qui a été signifié mais en tous les cas il n'avait pas le droit de parquer une remorque à cet endroit.

Mme V. **CHAMOT FURIANI** comprend la problématique et pense qu'il est évident qu'il doit y avoir une équité. Si on offre les places de parc aux éducatrices cela va se redire et du coup poser des problèmes.

M. D. **LAMBELET** demande au Président si il a vérifié que les motions peuvent échapper selon la loi sur les communes aux compétences du Conseil communal. Il est surpris que dans le postulat il ne soit pas mentionné que la Municipalité a déjà pris des disposition en faisant un effort sur le tarif. Néanmoins il se demande si c'est réellement de la compétence du Conseil de s'occuper de ce genre de motion.

M. S. **AYER** rappelle que c'est un postulat et M. N. **BROUZE** demande si on peut accepter la gratuité.

Mme A.-M. **BOLINGER** demande si c'est un nouvel usage de faire payer les enseignants sur leur place de travail.

M. S. **AYER** explique que c'est devenu courant pour beaucoup d'endroits.

M. D. **BEUCHAT** avait souhaité que les enseignantes puissent avoir un macaron global pour tous les établissement mais ça n'a pas été accepté. Toutes les autres

communes font payer. Néanmoins, si quelqu'un travaille sur 2 sites il paiera moins cher.

M. le **PRESIDENT** demande si le Conseil accepte le postulat de M. N. **BROUZE** qui demande la gratuité pour le parcage des éducatrices de l'UAPE.

Au vote à main levée, le Conseil décide de ne pas prendre en considération le postulat par :

6 OUI – 8 NON et 8 ABSTENTIONS.

10. Divers et propositions individuelles.

M. D. **BUSCH** est étonné que ce soit toujours les mêmes conseillers qui sont absents. Il demande si il existe un règlement pour les remettre à l'ordre et le cas échéant qu'ils démissionnent et que nous les remplacions.

M. le **PRESIDENT** va s'en occuper avec le bureau.

M.D. **BEZANCON** soulève qu'étant donné que l'UAPE va durer au minimum 6 ans et pas 3 ans, que l'éducation des enfants se fait aussi avec des espaces de jeu extérieurs, il a cru comprendre que la commune allait octroyer un morceau de terrain plus grand pour que les enfants puissent sortir. Il demande si il serait envisageable d'agrandir l'espace devant l'UAPE tout en ayant des barrières pour sécuriser l'espace.

M. D. **BEUCHAT** explique que les éducatrices et les enfants sont enchantés de l'espace à disposition. Ils ont demandé d'utiliser le terrain côté sud et cet accord a été conclu avec M. Bonjour afin que les enfants puissent s'épanouir. Les fenêtres sont sécurisées, les conduites ont été cachées bref, le nécessaire a été fait pour que ce lieu soit attractif.

Mme S. **BARRAUD** a des retours d'enfants qui ne sont pas enchantés car il n'y a pas d'extérieur pour jouer.

M. D. **BEUCHAT** conseille de s'adresser directement à Mme Anex pour lui faire part de ce mécontentement car les possibilités sont là.

M. S. **AYER** résume que le but de M. D. **BEZANCON** était d'avoir un endroit sécurisé un peu plus grand qu'1 m de terrain.

M. D. **BEUCHAT** explique qu'ils vont étudier la chose et voir ce que cela va engendrer comme frais.

M. N. **BROUZE** demande si la directrice de l'UAPE est au courant que la salle de gym est disponible.

Mme la **SYNIQUE** le confirme.

Mme V. **CHAMOT FURIANI** ajoute que les éducatrices peuvent aussi sortir et trouver des idées pour des activités extérieures. La forêt est à proximité.

M. J. **FONJALLAZ** propose à la commune de mettre des poubelles de tri dans la cours d'école.

Mme la **SYNDIQUE** répond qu'ils vont regarder cela.

Mme N. **AYER** demande pourquoi les séances commencent à 20h15 ?

M. S. **AYER** répond que c'est l'usage.

Mme A.-M. **BOLINGER** ajoute qu'il y a très longtemps c'était pour pouvoir regarder le télé journal avant de venir au Conseil.

M. D. **LAMBELET** constate qu'il y a eu du défrichage dans le petit coin de forêt du Petit-Montilly. Il demande si la Municipalité était concernée par ceci car on est rassuré par la Feuille de l'Orme que nos forêts sont indispensables et fortes utiles, de plus la loi est claire, on ne défriche pas si il n'y a pas de raison. Il y a une centaine de m2 qui ont été défrichés en face de chez Mme Felix.

M. F. **STAEHLI** va aller constater la chose, car la Municipalité n'est pas au courant.

M. D. **LAMBELET** a parlé avec Mme la **SYNDIQUE** il y a quelque temps qui lui a dit que la Feuille de l'Orme n'est pas et ne sera pas politique. Il demande qui l'a décidé.

Mme la **SYNDIQUE** répond que cela est du ressort de la SODEMO.

M. D. **LAMBELET** demande si la commune perd encore de l'argent dans le litige avec la fiduciaire Staehli.

Mme la **SYNDIQUE** répond que le problème venait des frais accessoires et c'est réglé. La ferme amène un rendement important.

M. D. **LAMBELET** informe qu'un comité d'initiative s'est formé à Morrens. L'une des initiatives se nomme « Vive la salle Davel », elle propose de soumettre le vote à la population mais la procédure est adressée au Conseil pour qu'il se prononce sur la question : Rénovent-on cette salle et si le Conseil conclut que cette initiative n'a pas à être soutenue, elle sera soumise à la population.

La 2^{ème} initiative est « Vive l'école de Morrens », elle résulte du changement de stratégie de l'ASICE et de la DGEO à fin 2021 puisque jusqu'à fin 2021 on nous a rabaché qu'il fallait créer 2 classes pour les 5P et 6P et que tout d'un coup ce n'est plus nécessaire. Cette nouvelle stratégie est surprenante.

A réception de ces 2 initiatives la Municipalité, qui compte quand même 1 juriste et demi a immédiatement écrit au département pour demander un avis de droit.

Pour lui cette démarche populaire adressée au Conseil communal est entravée par la Municipalité qui s'empresse d'essayer d'obtenir auprès du Canton un avis de droit opposable aux initiants. Il ajoute que le projet de liste de récolte qu'il a déposé à la Municipalité a été trouvé sur le site de l'Etat de Vaud. Apparemment ce document était erroné et le Canton a admis son erreur et donc nous conteste l'initiative en alléguant qu'une rénovation n'est pas une reconstruction, on nous conteste également cette initiative considérant que n'est pas de la compétence du Conseil communal alors qu'en 2012 à St-Sulpice une initiative identique avait été déposée.

M. D. **LAMBELET** est fâché. Il relève que ces initiatives sont une aubaine pour la Municipalité de se décharger de cette responsabilité de la construction de la salle polyvalente en la confiant à la population. Ces initiatives aboutiront et la situation de la Municipalité deviendra de plus en plus précaire car une majorité de gens aujourd'hui considèrent qu'il est préférable de rénover cette salle Davel.

Mme la **SYNDIQUE** répond que la loi est claire à ce sujet ; la rénovation d'un bâtiment selon la loi sur les communes n'est pas du ressort du Conseil communal. Les enclassements et le nombre de classes ne sont pas du ressort de la commune dans la mesure où elle fait partie d'une association intercommunale et dû à ces deux raisons ces initiatives ne sont pas soumises au Conseil mais visent à être soumises au vote de la population mais ne peuvent en aucun cas porter que sur des compétences du Conseil communal et ce n'est pas possible puisque le droit supérieur l'interdit. La Municipalité ne cherche absolument pas à se décharger mais souhaite faire son travail jusqu'au bout et aussi en ce qui concerne la salle polyvalente. Le Conseil en saura plus avant la fin de l'année, soit combien ce projet coûte actuellement et de combien serait la rallonge pour mener à bien le projet tel que voté par la population en 2018. Elle ajoute que si à St-Sulpice ils n'ont pas remarqué que l'initiative était irrecevable c'est qu'ils avaient de bien plus mauvais juristes qu'à Morrens.

M. D. **BUSCH** est surpris qu'un Conseiller aille déposer une initiative à la Municipalité alors qu'il suffisait de déposer un postulat ou une motion. Il trouve cela utopique.

Mme la **SYNDIQUE** explique que M. D. **LAMBELET** a déposé une initiative populaire avec un comité car le but était de soumettre les questions à tout le monde. En tous les cas M. D. **LAMBELET** a recouru au tribunal Cantonal.

M. T. **PIGUET** est également surpris qu'on utilise une initiative populaire pour s'exprimer au Conseil.

M. D. **LAMBELET** ne partage pas le point de vue de Messieurs **PIGUET** et **BUSCH** car la procédure fait que l'initiative est proposée au Conseil mais doit être déposée à la Municipalité qui fonctionne comme une boîte aux lettres.

M. S. **AYER** résume les faits.

M. D. **BEUCHAT** réexplique ce qui s'est passé avec les classes. En 2000 lors de la création de ce regroupement scolaire il a été décidé que les élèves restaient dans leur village jusqu'à la 6^{ème} année. Cependant, avec le CODIR de la législature précédente, en étudiant le futur de la croissance démographique nous n'avions pas la capacité d'avoir des classes complètes jusqu'à la 6^{ème}. L'enseignement est regroupé par 2 ans avec le même enseignant. Les exigences au niveau du programme sont toujours plus élevées et les compétences ainsi que le matériel est toujours plus sophistiqué, c'est pour cela qu'à Cugy ils ont des infrastructures qui vont se mettre en place dont nous bénéficierons. On a vu que la croissance démographique est variable. Entre temps avec la votation de la LAT on a un arrêt complet de la croissance de notre village. Actuellement on est en plein boum mais cela va redescendre. Néanmoins on n'arrive pas à avoir des classes complètes. Qui

dit classes supplémentaires veut dire locations supplémentaires.

A l'époque nous avons été gagnants car l'ASICE rétribuait tous les locaux sur la même base tarifaire alors que nous proposons des locaux vétustes en comparaison de nos voisins.

M. D. **LAMBELET** trouve extraordinaire d'entendre ce discours alors qu'il y a un an il était dit complètement le contraire.

La parole n'étant plus demandée, M. le **PRESIDENT** conclut en nous rappelant que la prochaine date de Conseil sera le **12 décembre à 19h30**. Bonne rentrée à tous

La séance se termine à 22h24.

Procès verbal adopté en séance du 12 décembre 2022.....

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président La Secrétaire



Stéphane Ayer

Alexandra Piot